




Formulaire de demande d'accompagnement renforcé par le CRT du Kreiz Breizh

Dossier à remplir pour soumettre la demande d'accompagnement

A retourner à : Mme Emilie LE FUR, Infirmière Coordinatrice

 e.lefur@ahbretagne.com

 Résidence Keramour – 8 rue de la cxorderie 22110 Rostrenen

 06 79 19 00 57 / 02 96 57 40 70

Coordonnées de la personne / structure renseignant le dossier :

N° INS :

Identité de la personne nécessitant l'accompagnement renforcé :

Madame Monsieur

Nom d'usage – Prénoms :

Nom de naissance : Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail :

Situation : Vit seul(e) En couple Présence d'un aidant au domicile

Entourage familiale / aidants :



Madame Monsieur

Nom d'usage – Prénoms :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail :

Lien avec le demandeur :

Intervenants actuels :

- Médecin traitant :
- Soins infirmiers :
- Paramédicaux (kinésithérapeute, ergothérapeute, ...) :
- HAD :
- Services à domicile :
- Accueil de jour :
- Portage de repas :
- Téléassistance :
- Autres :

Contexte de la demande d'accompagnement :



La personne est-elle informée de la demande d'entrée dans le dispositif :

Oui Non

La personne est-elle consentante à entrer dans le dispositif :

Oui Non Ne s'exprime pas

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Fait le à

Signature

ANNEXES

Le CRT du Kreiz Breizh est un dispositif d'accompagnement renforcé au domicile des usagers.

Il est porté par l'EHPAD de la Résidence Keramour de Rostrenen, établissement de l'Association Hospitalière de Bretagne, en partenariat avec les services à domicile et les structures du territoire.

Ce dispositif permet :



- De favoriser l'accès des personnes âgées aux soins et à la prévention ;
- De lutter contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants ;
- De sécuriser le domicile et d'adapter le logement ;
- De coordonner les interventions au domicile ;
- De faciliter l'organisation des situations d'urgence.

Le **repérage des situations** pouvant intégrer le dispositif d'accompagnement renforcé est réalisé **à partir d'une orientation ou d'une demande** des partenaires du territoire, des aidants et de la personne elle-même. Il peut s'agir des partenaires des **champs sanitaire, social et médico-social**.

Prérequis pour l'entrée dans le dispositif :

- Personne âgée (de + de 60 ans), en perte d'autonomie en niveau de GIR 1 à 4
- Etant préalablement accompagnée par les services à domicile
- Résidant à son domicile et nécessitant un niveau de prestations similaire à celui d'un EHPAD
- Personne hospitalisée, bénéficiant au préalable d'un accompagnement par les services à domicile, nécessitant un accompagnement renforcé à son retour à son domicile
- Résidant dans une des communes du territoire de la CPTS Kreiz Breizh.

